



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Projet pédagogique 2016-2020

Un projet pédagogique partagé Saint-Avé - Séné

Les deux écoles de Musique étant sensiblement identiques quant à la direction et l'équipe pédagogique, il a été décidé d'élaborer un seul projet pédagogique puis de le différencier par la suite sur certains points en concertation avec les élus et Directions Culturelles.

Préambule :

D'une manière générale, la culture est le vecteur principal du développement d'une ville.

La culture donne sens à la communauté permettant de tisser le lien entre les individus.

Cela constitue l'identité d'un territoire.

Cela participe au développement de la personnalité des enfants en favorisant l'expression de l'individu au travers du groupe.

L'action de l'Ecole municipale de musique a l'objectif et l'ambition de s'inscrire pleinement dans cette optique. Par son enseignement, ses activités de diffusion, ses pratiques artistiques. Au travers les actions de partenariat et de son rayonnement dans et hors les limites communales.

Le projet pédagogique et culturel :

L'Ecole municipale de musique privilégie une approche vivante et partagée de la musique, tout en maintenant les valeurs de rigueur et d'exigence propres à un enseignement musical de qualité.

Le réseau d'enseignement musical d'agglomération :

L'Ecole municipale de musique fait partie intégrante du réseau musical d'agglomération qui regroupe sous un socle commun le Conservatoire à Rayonnement Départemental, les écoles municipales et associatives de musique.

Le projet pédagogique de l'école est en cohérence avec les axes principaux du projet pédagogique de réseau.

L'Ecole municipale de musique de SAINT AVE

Historique :

Issue en 1987 d'une structure plus vaste appartenant au Sivom du Pays de Vannes puis l'Agglomération du pays de Vannes. Cette école a vu le jour pour permettre à tous les habitants du Pays de Vannes d'accéder à la musique de la manière la plus homogène et selon des critères identiques. L'Ecole de musique est devenue service municipal de la ville de Saint Avé en septembre 2007 suite à l'abandon de la compétence « enseignement musical » par L'agglomération pays de Vannes. Depuis cette date, cette structure est en évolution constante et offre la possibilité pour tous les élèves de pratiquer les classes d'ensemble suivant ses goûts.

Principaux objectifs :

La politique culturelle de Saint Avé se pose sur plusieurs axes :

L'accès au plus grand nombre à la Culture par la mise en place de tarifications adaptées, informations auprès du public et enfants des diverses possibilités, ouverture vers tous les publics.

Lien entre les lieux culturels par la mise en place de ponts entre les divers lieux, programmation commune dans certains cas.

Evolution des effectifs :

Effectifs depuis sa création en service municipal :

2007/2008 : 126 élèves
2008/2009 : 165 élèves
2009/2010 : 203 élèves
2010/2011 : 223 élèves
2011/2012 : 179 élèves
2012/2013 : 176 élèves
2013/2014 : 176 élèves
2014/2015 : 216 élèves
2015/2016 : 164 élèves
2016/2017 : 184 élèves

Une convention a été établie pour les communes suivantes en 2007/2008

SULNIAC, MEUCON, PLESCOP, PLOEREN, SENE et SAINT NOLFF. Ces communes correspondaient à l'ancienne structure intercommunale.

Au fil des années, ces conventions se sont modifiées ou ont disparues pour certaines. En 2014/2015 les deux communes encore conventionnées sont Saint Nolf et Ploeren. Le nombre de communes dont les habitants suivent les cours à l'EMM reste constant malgré le fait que de nombreuses associations nouvelles se soient implantées sur le territoire (Saint Nolf, Meucon, Monterblanc, Séné...).

L'Ecole municipale de musique de SENE

Historique :

A l'instar de l'école de Musique de Saint Avé, cette structure a vu le jour en 1987 suite à la suppression de l'ancienne structure du Sivom du Pays de Vannes. L'Ecole Intercommunale s'est scindée en deux pôles municipaux : Saint Avé et Séné. Les critères d'organisations sont les mêmes que pour Saint Avé : pérenniser l'enseignement musical sur le territoire d'une manière la plus homogène possible. Depuis cette date, cette structure est en évolution constante et offre la possibilité pour tous les élèves de pratiquer les classes d'ensemble suivant ses goûts.

Fonctionnement de l'école de Séné :

L'école de musique municipale de Séné propose un enseignement musical de type « initiation musicale ».

En 2015/16, l'école de musique municipale de Séné accueille **105** élèves, dont 104 élèves résident dans l'agglomération avec 80% d'enfants. Au-delà de Séné (82), l'école de musique irrigue 10 communes de l'agglomération (Le Hézo, Noyal, Saint-Avé, Sulniac, Surzur, Theix, Trédion, Treffléan, Vannes).

L'école de musique municipale de Séné répartit son enseignement sur 3 départements ; musiques actuelles (21), classiques (66) et traditionnelles (5).

Le parcours global du musicien est encouragé (29 élèves). Le cours instrumental individuel est majoritaire (76 élèves), mais le cours collectif progresse légèrement cette année (16 élèves).

L'école de musique municipale de Séné bénéficie d'une coordination pédagogique de **5 heures / hebdomadaire** et d'un appui administratif assuré par les services généraux de la commune.

La commune de Séné assume le fonctionnement global de l'école municipale de musique (frais de fonctionnement et d'investissement de l'école) et locaux. La commune de Séné reçoit le soutien du Département du Morbihan.

Principaux objectifs :

L'école municipale de musique est un élément essentiel de la politique culturelle de Séné.

Elle participe activement à la mise en acte des valeurs d'ouverture, d'accès aux pratiques artistiques des personnes dans un objectif d'expression et d'épanouissement.

Effectifs depuis sa création en service municipal :

2007/2008 : 74 élèves

2008/2009 : 86 élèves

2009/2010 : 79 élèves

2010/2011 : 92 élèves

2011/2012 : 109 élèves

2012/2013 : 98 élèves

2013/2014 : 106 élèves

2014/2015 : 106 élèves

2015/2016 : 107 élèves

2016/2017 : 113 élèves

FONCTIONNEMENT COMMUN AUX DEUX ECOLES

L'Ecole suit ainsi un schéma d'orientation basé sur trois axes majeurs et complémentaires :

a) L'enseignement en formation musicale vivante :

Les objectifs :

- Conduire l'élève à l'autonomie dans la pratique musicale
- Favoriser l'écoute de la musique en apportant les acquis fondamentaux et les références indispensables
- Ouvrir aux émotions musicales, en favorisant notamment les rencontres à l'occasion d'évènements musicaux.

La formation se décline en deux volets indissociables :

1. L'apprentissage instrumental en individuel ou en groupe (pédagogie de groupe) :

Cet apprentissage se fait sur deux concepts :

En individuel ou face à face pédagogique ; professeurs/élèves. Par groupe de deux/trois.

L'intérêt du cours individuel est constructif par le fait que le professeur consacre toute son attention sur le travail de l'élève mais peut poser des problèmes en termes de globalité face à l'ensemble de sa classe. Le cours de groupe à deux ou trois élèves est très productif par les échanges entre les élèves mais nécessite une organisation importante pour l'équilibre des groupes.

2. L'apprentissage collectif dans le cadre des classes d'ensemble :

Il s'agit de favoriser la rencontre entre les musiciens de différentes manières et à partir du plus jeune âge. Cet apprentissage débute avec les cours d'éveil, de formation musicale (solfège) et d'ensembles vocaux et instrumentaux.

La formation musicale se positionne sur le fait de « jouer, chanter, improviser ensemble » avec l'ambition que les musiciens accèdent à l'autonomie et puissent jouer, rapidement, dans des ensembles musicaux divers, dans et hors les murs de l'Ecole de musique et également après leur passage à l'école de Musique.

Saint Avé : 8 heures hebdomadaires

Classes de pratiques d'ensembles instrumentale ou vocale.

Ensemble vocal adulte, Ensemble vocal enfant, Musique de chambre, Ensemble à cordes.

Ensemble clavier, Ensemble Musiques Actuelles, Accompagnement piano.

Séné : 4.5h hebdomadaires

Musique de chambre, Ensemble clavier, Ensemble Musiques Actuelles, Accompagnement piano.

b) La globalisation des enseignements :

Considérer chaque discipline comme faisant partie d'un tout indissociable et progressant ensemble. Le but donné est que les disciplines se complètent mutuellement et se regroupent sous un même label. Une volonté complexe à valoriser et organiser.

c) La continuité de liens efficaces entre les différents établissements d'enseignement musical à l'échelle de Vannes-Agglomération sous la forme d'un réseau actif :

Cette orientation pédagogique conduit à favoriser la pluralité des enseignements tant au niveau des instruments proposés que des disciplines et des esthétiques (classique, jazz, musiques actuelles, musiques traditionnelles, improvisation...) et à créer des projets pédagogiques riches qui englobent le territoire et qui ne pourraient se réaliser individuellement.

Types de cours fonctionnant au sein de l'école de Musique :**Les classes instrumentales**

- **Département classique :**
 - flûtes traversière et à bec, clarinette, saxophone, piano, guitare, violon.
- **Département traditionnel :**
 - harpe, (les classes de bombardes, accordéon, danses ont disparu après l'augmentation du tarif des adultes; ces classes fonctionnant essentiellement avec ce type d'élèves.)
- **Département musique actuelle :**
 - Guitares, batterie.

La plupart de ces classes fonctionnent en individuel sauf pour le cours de batterie.

Pratiques collectives :**Eveil pour les enfants de 3 à 6 ans :**

12 élèves de 3 à 6 ans pour un cours de 45 mn.

Cela fait partie intégrante du cursus d'enseignement de l'École municipale de musique.

Il constitue une introduction idéale à une future pratique artistique.

Il a pour objectifs :

- la coordination corporelle
- l'apprentissage de l'autonomie, une première approche de la pratique musicale par des jeux et des petits exercices
- la découverte des instruments de musique

La classe d'éveil est en outre un endroit privilégié pour :

- vérifier la motivation réelle de l'enfant,
- la créer ou l'aiguiser,
- aider l'enfant à faire le choix d'un instrument.

La formation musicale (ou solfège) :

28 élèves pour trois heures de cours.

Ces cours s'orientent essentiellement sur un travail à la table ou vocal. C'est un apprentissage des fondamentaux (lecture, écriture, écoute) mais permet aussi, si considérée comme une pratique collective, de découvrir et d'approfondir ensemble le jeu musical.

Classes de pratiques d'ensemble instrumentale ou vocale :

Accompagnement au piano : un professeur à disposition de tous les élèves, toute l'année.

Pratique de globalisation des enseignements :

A partir de la rentrée 2014, mise en place du projet « **Parcours Musical Collectif** ».

Fonctionnement : 4 groupes de 6 enfants

Chaque semaine, les enfants se retrouvent pour une 1h30 de cours à suivre : 1h instrumental en collectif de trois puis 30 mn de formation musicale commune à deux classes instrumentales (6 élèves sur ce cours). Les professeurs concernés travaillent en commun le programme des deux cours et se rencontrent à chaque milieu de trimestre. Les enfants se retrouvent pour un travail commun instrumental à ces périodes, travaillé en formation musicale.

Classes concernées pour cette année : piano, flûte, harpe, batterie, guitare et formation musicale.

Rayonnement de l'Ecole de musique

Les projets d'école :

La diversité des instruments enseignés permet de développer des projets collectifs autour de la musique d'ensemble. Ces projets donnent lieu à des prestations publiques.

Les projets d'école sont à la fois un outil pédagogique et un instrument d'animation et de développement musical sur le territoire.

Ils donnent la possibilité aux musiciens amateurs de se produire, et favorisent les partenariats. Ils offrent l'opportunité aux élèves de jouer dans des formations élargies, ainsi que d'appréhender la création et les différents styles.

Diffusion :

L'Ecole de musique joue un rôle actif dans la diffusion, qui permet de sensibiliser les élèves, mais aussi le public, à la musique vivante et leur offre l'opportunité de rencontrer des interprètes, voire des compositeurs.

Les concerts, auditions, stages se veulent complémentaires de l'enseignement dispensé.

Par leur dimension pédagogique, ils contribuent à former un public mélomane.

L'événement « **Vibrez Classique** » offre aux élèves et parents l'occasion de vivre une semaine de musique sous diverses formes : concerts, audition dans le cadre des concerts, stages, rencontre avec des artistes...en lien avec les salles du dôme et de grain de sel, la médiathèque de Saint-Avé

Durant ce temps, les deux écoles de Musique ne dispensent plus de cours mais l'ensemble des équipes pédagogiques se met à la disposition des élèves et artistes pour construire des moments privilégiés.

Eléments de diagnostic :

Le projet pédagogique et culturel décliné ci-dessous expose les éléments d'analyse quant au fonctionnement de l'Ecole, et les orientations proposées.

Ces orientations ont pour principaux objets :

- Repenser l'accueil des élèves et mieux encadrer les cursus
- Enrichir les pratiques collectives et les rendre plus lisibles
- Développer les projets d'école
- Aller vers une globalisation de l'enseignement
- Améliorer la coordination, la concertation et le dialogue avec les partenaires extérieurs

Partenariats dans le cadre de la programmation culturelle municipale

Etat des lieux :

Les activités de l'Ecole de musique, notamment celles tournées vers l'extérieur, s'efforcent d'être en cohérence avec la programmation culturelle municipale. La programmation tient compte et accompagne les projets de l'Ecole, de même que les actions de l'Ecole s'appuient sur les événements et les thématiques élaborés par les services culturels.

Orientations :

Le partenariat passe en premier lieu par une information réciproque sur les actions projetées, de manière à ce que les événements locaux puissent donner l'occasion à l'Ecole de créer des projets envisagés comme production commune avec les services culturels. La cohérence des programmes permettra de donner aux actions de l'Ecole une meilleure lisibilité.

Partenariats avec les autres écoles de musique

Etat des lieux :

L'Ecole municipale de musique a vocation à s'inscrire dans des projets de territoire en partenariat avec les établissements d'enseignement musical locaux.

Elle y participe, soit dans le cadre de projets fédérateurs (impulsés par Vannes Agglo), soit dans le cadre de collaborations « directes » sur des projets ponctuels.

Diffusion :

L'Ecole municipale de musique participe à la diffusion musicale sous plusieurs formes.

Elle organise des évènements musicaux publics :

- comme aboutissement d'un travail pédagogique
- pour faire connaître ses activités
- pour permettre au public de découvrir des esthétiques ou des pratiques
- pour éveiller l'intérêt musical du public

LES CONCERTS COMME ABOUTISSEMENT D'UN PROJET D'ECOLE

Le concert ou l'audition constituent l'aboutissement du travail pédagogique mené au sein des classes (projets interclasses, projets d'école, ateliers...).

Ils permettent aux élèves d'être en situation de musiciens face à un public pour l'interprétation d'une œuvre du répertoire. En cela, ils font partie intégrante de la formation musicale de l'élève.

Ils permettent au public d'apprécier le travail effectué dans le cadre de l'Ecole, d'en constater la qualité et le dynamisme.

Les concerts d'élèves :

Ils s'inscrivent dans le cadre pédagogique de l'Ecole en offrant aux élèves la possibilité de se former en tant que public. L'Ecole ne vise pas seulement à former des pratiquants, mais aussi des auditeurs avertis et ouverts sur les mondes musicaux. Certains élèves et parents d'élèves étant peu sensibles à cet aspect de l'enseignement, la présence à un certain nombre de concerts sera exigée des élèves dans le cadre de leur formation. Auprès du grand public, ils permettent de mieux faire connaître l'Ecole, notamment aux enfants. Ils donnent un reflet de la diversité des enseignements dispensés. Ces concerts sont une façon d'assurer la promotion de l'école.

Les concerts des professeurs :

Indispensable pour permettre à ceux qui le désirent de mettre en avant leurs qualités d'artistes et de faire apprécier ces valeurs par tous. De fait, les professeurs perçoivent une rémunération pour leurs prestations publiques.

Les concerts comme opportunité proposée aux pratiques amateurs :

Si le lien envisagé est actif entre les services, certains concerts professionnels organisés par le service culturel peuvent offrir l'opportunité à des élèves ou des musiciens amateurs de se produire (sous forme de première partie, ou de concert «preamble»), ou encore, dans le cadre des musiques actuelles, sous forme d'accompagnement des jeunes musiciens à la création par un musicien professionnel.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Parcours pédagogique :

Le parcours pédagogique s'inscrit dans un cursus progressif et méthodique qui vise à donner aux élèves une formation de base qui fera d'eux des pratiquants autonomes.

La formation, comme vue précédemment, comprend une discipline instrumentale et une discipline de pratiques collectives qui se décline sous diverses formes. Les deux étant indissociables.

Les cycles :

Aucun cycle n'est organisé à l'école, ils seront donc à créer.

Mise en place de deux cycles d'enseignement.

Premier cycle :

Il constitue le premier stade de la formation ou une fin en soi.

Les objectifs en sont :

- le développement des motivations et de la curiosité musicale
- l'acquisition des bases musicales qui seront définies pour chaque classe.
- l'amorce de savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs
- une véritable expérience de la pratique d'ensemble.

Fonctionnement :

La durée dans ce cycle sera libre. Le passage dans le second cycle sera déterminé sur la base du volontariat de l'élève et assuré par un système de contrôle continu et d'évaluations régulières tout au long de l'année par tous les professeurs concernés. Il n'y aura pas d'examen de passage puisque rien ne nous

permet de valider un examen de ce type et que nous favorisons plutôt le contrôle continu.

La durée des cours dans ce cycle sera de 20 mn pour les classes instrumentales en individuel, 40 mn ou 1 h pour la pédagogie de groupe, de 45 mn à 1 heure pour les classes de pratiques collectives et 1h 30 pour le Parcours Musical Collectif.

Les élèves désireux de suivre des études musicales plus approfondies sont orientés vers les Conservatoires à Rayonnement Départementaux.

Deuxième cycle :

Il prolonge et approfondit le premier cycle, en vue de permettre à l'élève d'accéder à l'autonomie musicale.

Les objectifs en sont :

- acquisitions de méthodes de travail personnel
- synthèse entre pratique et théorie, entre approche sensible et bagage technique
- acquisition des savoirs et des pratiques nécessaires à l'autonomie musicale et à l'exercice de la musique amateur.

Fonctionnement :

La durée dans ce cycle sera libre.

La durée des cours dans ce cycle sera de 20 mn pour les classes instrumentales en individuel, 40 mn ou 1 heure pour la pédagogie de groupe.

1 heure pour les classes de pratiques collectives.

Les élèves désireux de poursuivre des études musicales plus approfondies sont réorientés vers les Conservatoires à Rayonnement Départementaux.

Pratiques collectives :

L'éveil :

La classe d'éveil prépare les enfants les plus jeunes au cycle 1. Sa durée est de deux ans.

Elle doit être l'occasion de présenter aux enfants une gamme étendue de familles d'instruments afin que ceux-ci puissent choisir en connaissance de cause et selon leurs goûts réels.

Pour de bonnes conditions d'enseignement, le nombre d'élèves ne doit pas y excéder la dizaine.

Les jours et horaires sont déterminés de manière à être les plus accessibles pour les parents de jeunes enfants.

Formation musicale :

- deux types de cours :
 - un cours global.
 - un cours sous forme de groupes en lien avec l'instrument. (Parcours Musical Collectif). Il sera nécessaire d'augmenter le nombre d'heures de ces classes pour pouvoir accueillir un plus grand nombre d'élèves si l'expérience se révèle fructueuse.

L'idée principale est d'éviter les microcosmes expérimentaux au sein de la structure. Ceux-ci sont intéressants pour lancer un projet et le rendre éventuellement viable mais peu révélateurs d'un état d'esprit et inefficaces s'ils restent marginaux.

On pourrait donc rendre la FM obligatoire mais principalement sous cette forme. Celle-ci sera complétée par des cours FM plus indépendants.

Les pratiques collectives :

Une pratique soutenue et diversifiée de la musique d'ensemble fait partie intégrante de la formation des musiciens. A ce titre, les pratiques collectives ne sont pas un complément à la formation dispensée, mais en sont un élément constitutif.

Au regard des spécificités des instruments et des esthétiques, L'Ecole municipale de musique s'attache à diversifier les pratiques collectives, sous forme d'ensembles spécifiques ou de projets communs, de manière à ce que l'ensemble des disciplines y trouve sa place.

Chaque professeur doit avoir au moins une heure de classes d'ensemble.

Projets interclasses :

Le projet pédagogique est un projet qui s'efforce de regrouper des disciplines pratiquées à l'Ecole municipale de musique sur une œuvre du répertoire avec pour objectif une audition publique.

Projets d'école :

Le projet d'école a pour objectif l'intégration de l'ensemble ou de la majeure partie des classes sur un travail commun. Il doit être un vecteur pédagogique et l'occasion, lors du concert, de valoriser les élèves et le travail effectué au sein de l'Ecole.

Il peut donner lieu à des actions en partenariat avec les écoles ou encore les écoles de musique dans le cadre des communes de l'intercommunalité.

MISE EN ŒUVRE

Moyens d'action :

Les moyens humains :

L'équipe en charge de la direction et de l'administration se compose d'un agent à temps partiel.

L'équipe des professeurs comprend 9 enseignants, titulaires, en CDI ou contractuels à temps non complets.

Le volume horaire général d'enseignement n'est pas amené à évoluer significativement, mais il est amené à varier pour s'adapter au nombre des inscrits dans les différentes disciplines, et pour répondre aux besoins liés aux objectifs du projet d'établissement.

Il apparaît nécessaire de développer les classes à effectifs faibles et d'ouvrir d'autres classes afin de favoriser les pratiques collectives.

Le nombre d'heure de classes de pratiques collectives devra nécessairement augmenter pour permettre d'accueillir un grand nombre d'élèves.

Evaluation du projet pédagogique :

Le projet pédagogique est adopté pour cinq ans.

Au terme de chaque année scolaire, un bilan d'activité de l'Ecole de musique est présenté aux élus.